

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3873

commission principale : développement économique

objet : **Animation économique de la conférence des maires Portes des Alpes - Convention du 21 février 2005 avec l'Association san priote pour l'insertion par l'emploi (Aspie) - Avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action a pour objectifs :

- de mieux répondre aux attentes des chefs d'entreprise,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises (la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Medef Lyon-Rhône, la Confédération des grandes, petites et moyennes entreprises (CG-PME) et la Fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif collectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

Le cadre du partenariat avec l'association Aspie (Association san priote pour l'insertion par l'emploi)

Dans le cadre et en vertu de la délibération en date du 13 décembre 2004, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique que met en œuvre l'association san priote pour l'insertion par l'emploi (Aspie) sur les territoires de la conférence des maires Porte des Alpes.

Ce partenariat a pris la forme d'une convention annuelle signée le 21 février 2005 renouvelable deux fois à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par l'Aspie et approuvé par la Communauté urbaine.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'avenant n° 2 à cette convention pour l'exercice 2007.

Le bilan de l'année 2006

L'action entreprise a comme bilan :

- 61 entreprises rencontrées,
- 60 demandes d'implantation,

- suivi des grands comptes de Porte des Alpes : Renault trucks, Iribus, SFR, etc.,
- contribution aux projets de requalification des zones d'activités : analyse des besoins des entreprises (exemples : requalification de la rue d'Espagne à Mions ou de la rue du Progrès à Chassieu, projet de centre de vie poids lourds à Corbas, requalification du centre de groupage à Saint Priest, etc.),
- contribution à la création de la crèche d'entreprises et plus largement au centre de vie du parc technologique à Saint Priest,
- organisation d'un réseau des acteurs de l'emploi permettant de mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de ressources humaines,
- référent pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus 2015 pour la Communauté urbaine : suivi du pôle, interface avec le bureau du pôle, suivi des projets de recherche développement, etc.

Le programme d'actions 2007

- animation économique,
- relations et offres de services aux entreprises :
 - . améliorer les contacts entreprises : accroître la qualité des réponses aux entreprises et cibler les entreprises prioritaires (suivi des comptes-clés, entreprises des pôles de compétitivités, etc.),
 - . approfondir le dispositif de veille sur les entreprises-clés : suivi des quinze entreprises majeures du territoire,
 - . suivi plus important de Renault trucks (référent Renault trucks pour le Grand Lyon) et des entreprises liées au pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus,
 - . finalisation du projet de plan de déplacement des entreprises au parc technologique de Saint Priest ;
- espaces d'accueil des entreprises :
 - . contribution aux projets de requalification (intégration des besoins des entreprises) : Mi-Plaine (signalétique/point information), Lyon sud-est (accompagnement de la mutation du centre de groupage, mise en place du jalonnement, etc.),
 - . apport des attentes et besoins des entreprises dans les projets des futures zones d'activités (projet Truck land, extension de la zone artisanale Mi-Plaine, etc.) ;
- projets stratégiques et structurants/emploi :
 - . poursuivre la structuration des acteurs de l'emploi avec un réseau permettant de mieux répondre aux entreprises en matière de ressources humaines,
 - . développer et structurer la communication sur l'offre de services aux entreprises : amélioration des pages du portail économique, organisation de l'offre de services globale avec les partenaires de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise (salon, portail, etc.),
 - . contribution au dispositif LVE (Lyon_ville de l'entrepreneuriat),
 - . participer à la redéfinition de la stratégie de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise *via* les enquêtes de territoire et à la mise en œuvre des actions territoriales (états généraux, etc.).

Les indicateurs

Afin de mesurer ces actions, des indicateurs sont mis en place et figurent dans la convention.

Le financement

Afin d'accompagner ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 81 000 € à l'association Aspie pour l'année 2007. Cette action est inscrite au contrat d'agglomération de la région Rhône-Alpes qui apporte un cofinancement à hauteur de 15 % ;

Vu avenant n° 2 ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention à l'association Aspie, forfaitaire et non révisable, de 81 000 € pour l'exercice 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 2 à la convention du 21 février 2005 avec le président de l'association Aspie.

3° - La dépense correspondante de 81 000 € sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,